

Fiche d'impact service mutualisé des ADS		
Périmètre d'intervention	ANSOUIS, BEAUMONT DE PERTUIS, CABRIERES D'AIGUES, CADENET, LA BASTIDE DES JOURDANS, LA BASTIDONNE, LA MOTTE D'AIGUES, LA TOUR D'AIGUES, MIRABEAU, PEYPIN D'AIGUES, SANNES, SAINT MARTIN DE LA BRASQUE, VILLELAURE et VITROLLES EN LUBERON (14 communes)	
Lieux de travail	Siège de la Communauté Territoriale Sud Luberon	Quelques visites de terrain et de rencontre en commune sont possibles
Organisation / composition	<p>Le service est organisé au sein de la direction planification et urbanisme</p> <p>Il est composé de 3 agents instructeurs qui se répartissent les dossiers des 14 communes</p> <p>Chaque instructeur a des communes attribuées</p>	
Modifications envisagées	Rajout d'une mission aujourd'hui réalisée par les agents communaux : gestion des pièces complémentaires par le service instructeur	Cette mission relève de la procédure d'instruction et permet un meilleur suivi de la procédure
Mise en place et conséquences	Mise en place au 01/01/2022 Modifications des fiches de poste	Recrutement d'un instructeur supplémentaire (2 +1) pour faire face à la charge de travail supplémentaire
conventions	Modification de la convention	Validation en Conseil communautaire
Rémunération et droits acquis	Pas de modification	

COMITE TECHNIQUE

SERVICE MUTUALISE – FICHE D'IMPACT

Saisine à adresser à l'attention du Conseil statutaire 4 semaines avant la date du Comité technique avec l'intégralité des pièces demandées

Pièces à joindre à la saisine :

- Fiche d'impact

Nom de la collectivité : CC Sud Luberon - COTELUB

Contact : Mme Jennifer BONTRON

Service concerné : Urbanisme / Autorisation de droit des sols

AVIS DU COMITE TECHNIQUE :

Observations :

Date : 09/11/2021

Cachet et signature de l'autorité territoriale :



COTELUB

Fiche d'impact service mutualisé des ADS		
Périmètre d'intervention	ANSOUILS, BEAUMONT DE PERTUIS, CABRIERES D'AIGUES, CADENET, LA BASTIDE DES JOURDANS, LA BASTIDONNE, LA MOTTE D'AIGUES, LA TOUR D'AIGUES, MIRABEAU, PEYPIN D'AIGUES, SANNES, SAINT MARTIN DE LA BRASQUE, VILLELAURE et VITROLLES EN LUBERON (14 communes)	
Lieux de travail	Siège de la Communauté Territoriale Sud Luberon	Quelques visites de terrain et de rencontre en commune sont possibles
Organisation / composition	<p>Le service est organisé au sein de la direction planification et urbanisme</p> <p>Il est composé de 3 agents instructeurs qui se répartissent les dossiers des 14 communes</p> <p>Chaque instructeur a des communes attribuées</p>	
Modifications envisagées	Rajout d'une mission aujourd'hui réalisée par les agents communaux : gestion des pièces complémentaires par le service instructeur	Cette mission relève de la procédure d'instruction et permet un meilleur suivi de la procédure
Mise en place et conséquences	Mise en place au 01/01/2022 Modifications des fiches de poste	Recrutement d'un instructeur supplémentaire (2 +1) pour faire face à la charge de travail supplémentaire
conventions	Modification de la convention	Validation en Conseil communautaire
Rémunération et droits acquis	Pas de modification	

Répartition des communes par agents :

Prénom - NOM	Grade - Poste	Communes d'intervention
Laura KARRER	Adjoint administratif – Instructeur ADS	<ul style="list-style-type: none"> - CABRIERES D'AIGUES - CADENET - LA BASTIDONNE - PEYPIN D'AIGUES
Lara BLANCHARD	Adjoint administratif – Instructeur ADS	<ul style="list-style-type: none"> - BASTIDE DES JOURDANS - LA MOTTE D'AIGUES - SAINT MARTIN DE LA BRASQUE - VILLELAURE - VITROLLES EN LUBERON
Geneviève BELLON	Adjoint administratif principal – Instructeur ADS	<ul style="list-style-type: none"> - ANSOUIS - BEAUMONT DE PERTUIS - LA TOUR D'AIGUES - MIRABEAU - SANNES